



Préavis au Conseil communal

Préavis pour la présentation et la mise en place de nouveaux abris de bus TL.

Travaux et routes

Roland Perrin, Conseiller municipal

Préavis n° 7/2021

Préavis adopté par la Municipalité, le 22.03.2021



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Préambule	2
3	Etat des lieux, problématique	3
4	Stratégie, mise en œuvre	4
5	Définition des besoins	5
6	Estimation des coûts des travaux	9
7	Aspects du développement durable	10
7.1	Dimension économique	10
7.2	Dimension sociale.....	10
7.3	Dimension environnementale.....	10
8	Aspect financier	11
9	Conclusion	11

1 Objet du préavis

Le présent préavis, a pour objectif de soumettre au Conseil Communal, un nouvel concept d'abris TL. En cas d'acceptation du présent préavis, l'objectif est de mettre en place de suite un abri à la Croix-Blanche pour un montant de CHF 65'000.--TTC (soixante-cinq mille francs) . Les autres arrêts feront l'objet d'étude de cas en cas.

2 Préambule

Le présent préavis, fait suite :

- Au préavis n° 11/2019, réponse au postulat de M. le Conseiller communal Erich Dürst, « Sur la possibilité d'instaurer une liaison de transport public TL, Croisettes-Polny y compris un prolongement jusqu'à Près-les-Bois, respectivement Pré-d'Yverdon/Planches ». (Ligne TL 44)
- Au postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer de nouveaux abribus et l'opportunité de les végétaliser (Rapport n° 25/2020).
- A la nécessité de remplacer certains abris de bus ruinés.
- D'équiper certains arrêts TL existants sur notre territoire d'abris.

Sur les lignes existantes, nos abris de bus TL sont pour la plupart dans un état critique. Dans l'optique de les remplacer ou d'équiper certains arrêts existants d'abris, la Municipalité a décidé de faire étudier un nouvel abri.

Ces nouveaux abris devraient aussi être mis en place sur la nouvelle ligne 44, Croisettes-Polny-Ballègue, qui sera vraisemblablement inaugurée en décembre 2022.

Cette étude a été confiée aux services techniques.



3 Etat des lieux, problématique

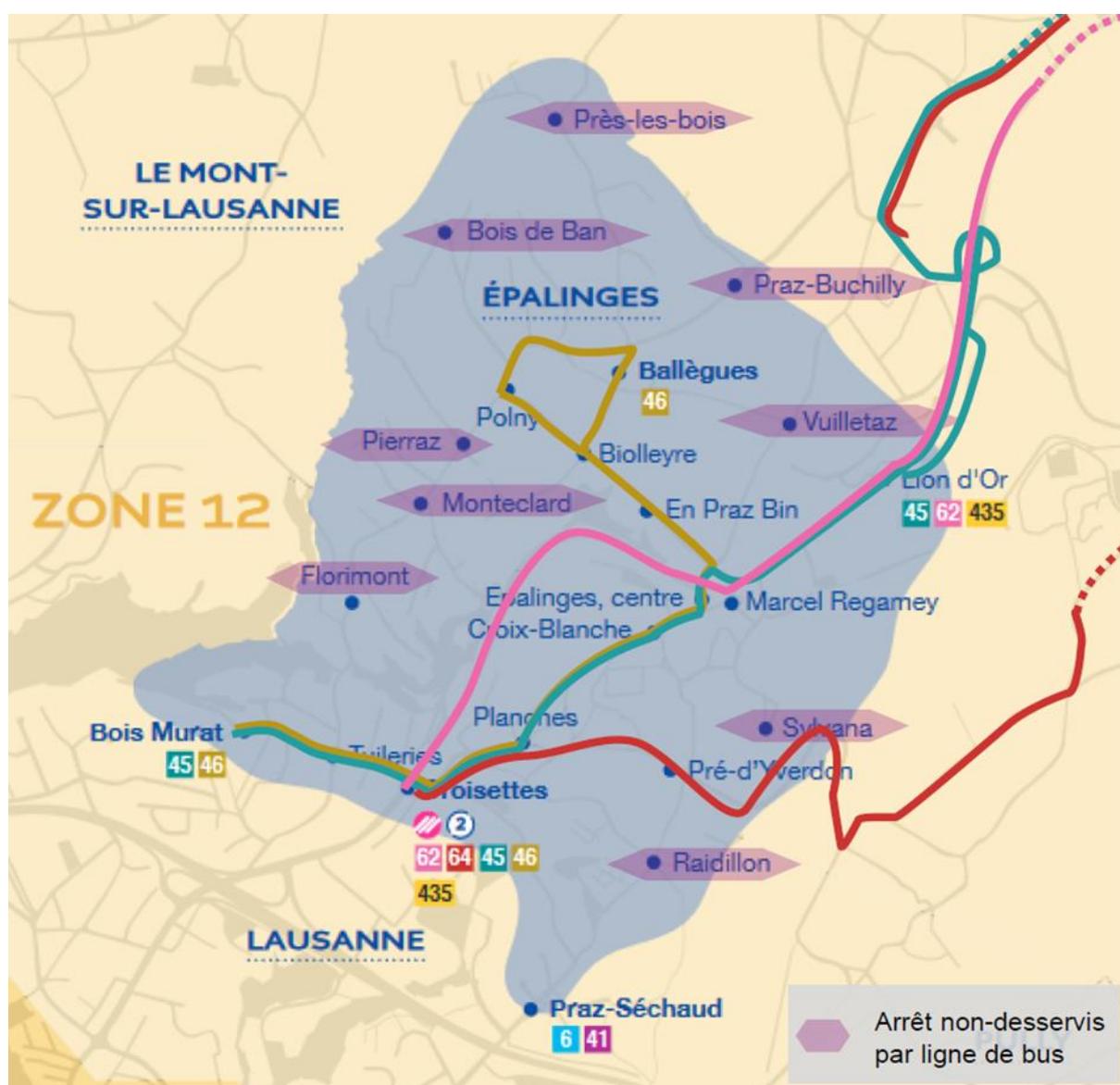
Trois lignes TL, la numéro 45, 46 et 64 et une ligne Car postal numéro 435, sont actuellement en exploitation sur le territoire Palinzard.

La ligne TL 45 depuis l'arrêt « Bois-Murat » part en direction du « Chalet-à-Gobet » en desservant neuf arrêts sur notre territoire.

La ligne TL 46, interne à Épalinges est concernée par dix arrêts de bus.

La ligne TL 64, depuis l'arrêt des « Croisettes » file en direction de Montblesson en desservant trois arrêts sur notre commune.

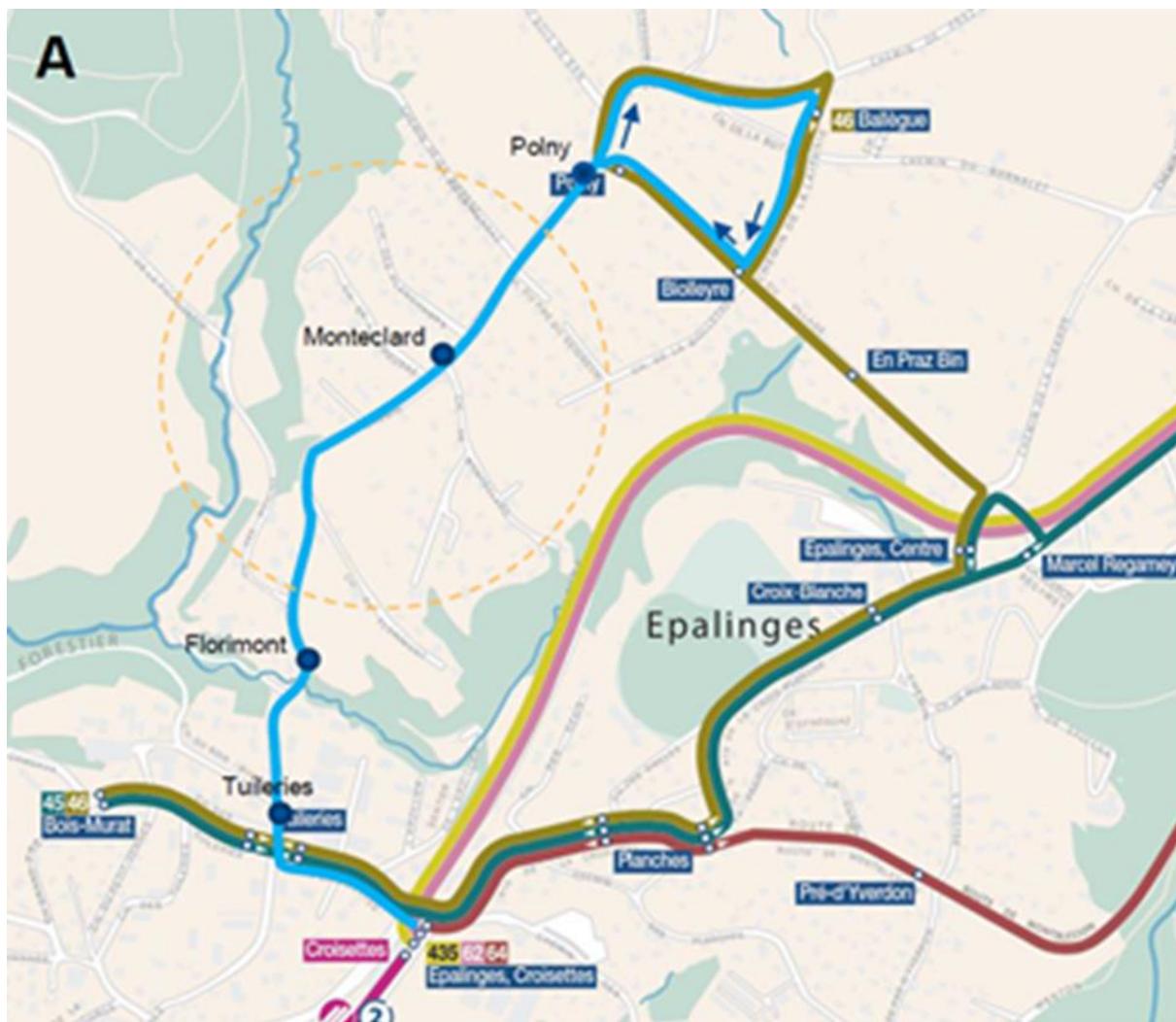
La ligne postale 435 utilise seulement l'arrêt des Croisettes-M2 existant comme terminus.



Pour mémoire (Préavis 11/2019), Plan du réseau actuel des transports publics dans la région d'Épalinges



Certains arrêts desservent plusieurs lignes (par ex. « les Planches », TL 45, 46 et 64). Actuellement un total de quatorze arrêts sont disposés sur la commune. La future ligne 44 desservira quant à elle six arrêts, dont deux en commun avec la ligne existante n° 46.



Pour mémoire (Préavis 11/2019), tracé de la future ligne 44, Croisettes-Polny-Ballègue, (en bleu ciel)

Dans un futur proche, ce sont donc dix-huit arrêts qui seront existants à Epalinges. En comptant les arrêts existants et futurs dans le sens aller et retour, c'est un maximum de trente-six arrêts que nous pourrions équiper du nouvel abri proposé dans ce préavis.

4 Stratégie, mise en œuvre

Nous étudierons chaque cas de figure selon son contexte. Certains arrêts existants sont déjà équipés d'abris encore en parfait état (par ex. « Bois-Murat », « Croisettes »). Nous ne changerons ceux-ci que lorsque cela s'avérera nécessaire.

Après étude plus fine sur la fréquentation, si certains arrêts, notamment en direction du M2, mériteront un abri, vis-à-vis d'une fréquentation plus large (par ex. « Montéclard » sens descendant, direction Croisettes-M2), certains autres, manifestement moins fréquentés (par ex. « Montéclard » sens montant, direction Village) n'auront peut-être pas la nécessité d'être équipé.



D'autres arrêts en revanche, existants (par ex. « les Planches », sens montant, direction Croix-Blanche) ou sur la nouvelle ligne 44, seront difficiles à équiper d'un abri. En effet, la place à disposition est faible. Dans ce dernier cas de figure, afin de disposer d'une assiette plus confortable, une négociation devra être envisagée avec des propriétaires privés, dans l'optique d'une cession au domaine public par exemple.

C'est la raison pour laquelle, le nombre maximum de trente-six abris annoncés ci-dessus, sera certainement réduit après examens plus élaborés et/ou négociations.

Ainsi, sur les lignes TL existantes 45, 46 et 64, c'est un changement que nous opérerons sur plusieurs années, au gré des besoins réels. Chaque réalisation estimée au chapitre 6, du présent préavis étant inférieure à CHF 50'000.--HT soit, d'une part, le génie civil CHF 26'000.-- HT et d'autre part, l'abris CHF 34'000.--HT, feront l'objet d'une inscription séparée au budget de fonctionnement année après année ou suivant le nombre, au budget d'investissement.

D'autres abris seront intégrés aux différents préavis. En effet, lors de certains travaux routiers, d'aménagement, etc., nécessitant un préavis, nous intégrerons si nécessaire, la construction des abris directement dans la demande du montant du préavis. Ce sera notamment le cas, pour le préavis pour l'aménagement de la totalité de la nouvelle ligne TL 44, dans lequel sera intégré directement le montant nécessaire à la construction des abris sur ladite ligne.

En revanche, un abri est d'ores et déjà envisagé à la Croix-Blanche dans le sens montant. En cas d'acceptation du présent préavis, il sera exécuté. Il fait l'objet de la demande du montant spécifique de CHF 65'000.-- TTC, en fin du présent préavis.

5 Définition des besoins

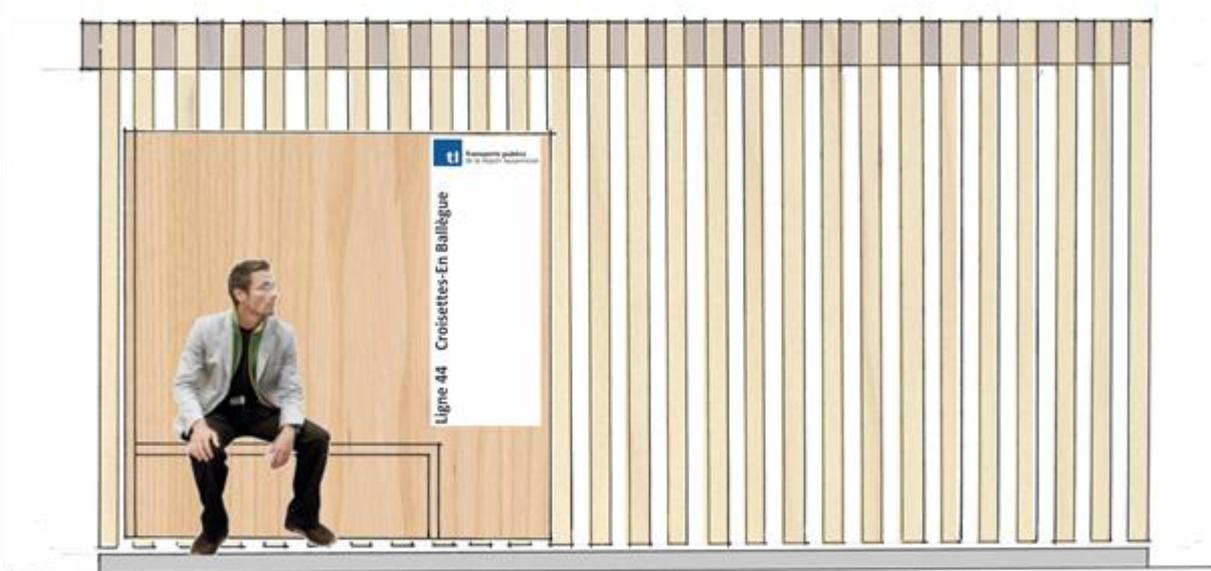
Au Conseil communal du mois de décembre 2020, le rapport en réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst est présenté (Rapport n° 25/2020). A la suite de l'exposé de ce rapport, une discussion s'est engagée au Conseil.

Différentes demandes et souhaits ont été exprimés par les membres du conseil communal. Fort de ces remarques et mise à part la volonté d'élaborer un « design » propre à la commune d'Epalinges, la Municipalité a formulé les conditions principales et/ou volontés ci-dessous soit :

- Une construction durable en bois
- Une toiture végétalisée
- La possibilité de s'asseoir, de s'abriter des intempéries, du vent et du soleil en été
- La possibilité de s'informer et d'optimiser son éclairage
- D'envisager dans certaines situations des parkings à vélos, également abrités.



Type A Version a, (équerre ou droite)



Type A Version b, (vague)



La Type A Version b, présentée est en fait une déclinaison de la Version a, reposant sur la même structure de base. Elle reste un exemple qui peut être décliné sous une infinité de forme et peut être

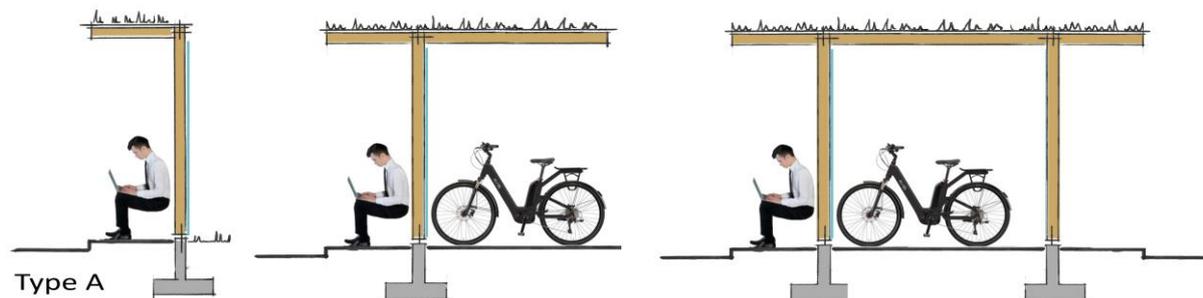


adaptée et personnalisée selon notre imagination à chaque abri, comme le démontrent les trois séquences ci-dessous.



Maquette structurel, les trois séquences représentent une infinité de solutions.

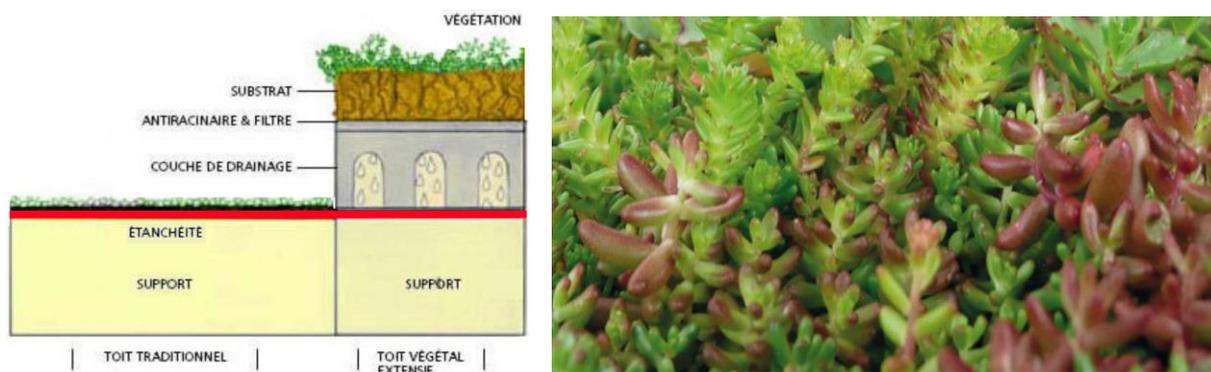
L'abri proposé peut aussi être adapté en longueur et s'adapter au besoin. Nous pouvons aussi allonger l'abri pour intégrer des vélos ou simplement doubler la toiture en forme de T, selon le contexte, comme le démontrent les croquis ci-dessous. Une déclinaison en couvert à vélos seulement est évidemment possible.



Coupe de principe, exemple d'aménagement usagers et couvert à vélos. On constate aussi, le plexi de protection (en bleu)

Un panneau en plexiglas sera prévu et fixé à l'arrière de la structure verticale pour protéger les usagers contre le vent. La toiture, sera exécutée en panneaux de bois multiplis. Ce genre de panneaux, bien dimensionnés, sont capables de reprendre certaines courbures ou vagues selon nos choix de déclinaisons de la variante a) vers la b).

Une toiture végétalisée extensive, composée par exemple de plantes type sedum est prévue, cela dans l'optique de rester relativement mince et de ne pas surcharger la structure en bois. L'entretien est réduit à 1 ou au maximum 3 passages par an. Les végétaux restent « nains ». Les matériaux utilisés sont de faibles épaisseurs en parfaite cohésion avec des végétaux compatibles.



Coupe de principe, toiture traditionnelle et avec végétation intensive.

En photo, un exemple de plante type sedum.

Un module indépendant en bois, participant au contreventement de la structure est prévu pour accueillir un banc et les différentes informations requises, tel que l'horaire, le nom de l'arrêt, etc. Ce module peut aussi être adapté en fonction de la longueur de l'abri et offre une protection contre le vent. Selon le contexte, des parois latérales transparentes peuvent être envisagées pour offrir une protection supplémentaire contre les intempéries.

Un éclairage de l'abri est requis. Nous proposons pour cela de raccorder les abris au réseau de l'éclairage public, toujours présent et surtout à proximité, puisque lesdits abris sont systématiquement sur le domaine public. Afin de ne pas utiliser l'énergie électrique inutilement, nous équiperons le système d'éclairage de l'abri d'un détecteur de présence pendant l'exploitation des lignes TL et d'une minuterie qui coupera la lumière, lorsque les transports publics ne sont plus en activités. Au cas, où un abri vélos est intégré, nous pourrions aussi envisager des bornes de recharges pour les vélos, alimentées aussi par l'alimentation de l'éclairage public.



Photo de la maquette d'étude réalisée, Type A Version a (Janvier 2021)



Comme vous pouvez le constater, c'est un abri standard, composé d'une structure simple qui est proposé, mais qui peut s'adapter à tous les contextes. C'est un concept de base, parfaitement adaptable à toutes les situations.

6 Estimation des coûts des travaux

La Municipalité donne son aval le 19 janvier 2021 pour une suite des études, soit la faisabilité, le dimensionnement de la structure, l'établissement d'un cahier des charges, la mise en œuvre, un devis. Un mandat d'étude est confié dans ce sens à l'Atelier Volet, charpente et bâtisseur. L'étude terminée et payée, nous sommes libres de confier sa réalisation à n'importe quelle entreprise, dans le strict respect des marchés publics.

Les CFC avec une astérisque* sont des estimatifs. Ils sont susceptibles de changement suivant le contexte. Si par exemple, nous ne pouvons pas faire un puit perdu et sommes contraints de nous raccorder à une canalisation, ou encore si le prochain candélabre est très éloigné, etc., cela peut clairement influencer les prix. A ce niveau, suite à une étude, un devis a été établi à +/-10%, avec un charpentier. Il est basé sur la construction d'un minimum de 10 abris de bus TL en bois et végétalisés (Type A Version a), d'une longueur de 4 mètres et d'une largeur de 1,2 mètre et de 2,4 mètres de hauteur.

CFC	Libellé	Prix estimatifs CHF HT
114*	Préparation du terrain	5'000.-
211*	Béton armé & fouille	6'000.-
211.4*	Puit perdu	1'000.-
230*	Electricité & raccord	8'000.-
380*	Aménagement ext. remise en état (Bitume)	1'000.-
	Signalétiques diverses	5'000.-
	Total HT (Génie civil)	26'000.-
214	Installation de chantier	9'000.-
214.1	Construction en bois	11'000.-
222	Etanchéité & Ferblanterie	4'000.-
273	Menuiserie (banc, plexi, parois latérales)	10'000.-
	Total HT abris (1,2 x 4,0 x 2,4 m.)	34'000.-

	Total HT abris & Génie civil	60'000.-
	TVA 7,7%	4'620.-
	Total TTC	64'620.-
	Total TTC Arrondi F&P +/-10%	65'000.-



Suivant la disponibilité de la Voirie et/ou des Espaces Verts, certains travaux, compris dans l'estimation ci-dessus, pourraient être réalisés par lesdits services. C'est notamment le cas du module indépendant en bois prévu pour accueillir un banc, la fondation en béton ou l'ensemencement de la toiture végétalisée, etc.

7 Aspects du développement durable

Ce projet favorise largement le développement durable selon une évaluation rapide sur l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.

7.1 Dimension économique (moyennement concerné)

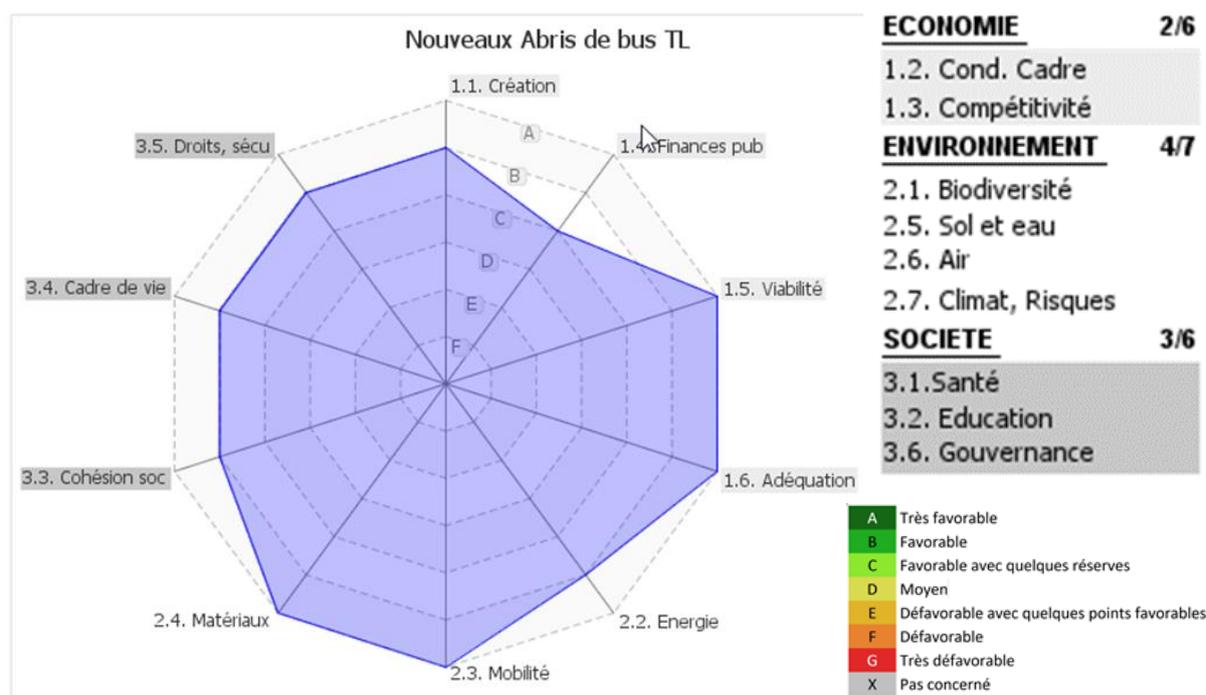
La mise en place d'une nouvelle ligne TL « Croisettes-Polny-Ballègue » a été évaluée en coordination avec les TL positivement. La faisabilité est démontrée et le projet assume ses charges d'exploitation. La ligne a une fréquentation suffisante assurée et la faisabilité « technique » est démontrée. Pour les autres lignes, déjà en fonction, leurs fréquentations ne sont plus à prouver. Elles sont de plus, en augmentation. En finalité, cette fréquentation à elle seule, justifie la construction d'abris, surtout sur les arrêts en direction du M2. De plus, la construction de ces abris, répartis sur plusieurs années, ne précarise pas les finances communales.

7.2 Dimension environnementale (légèrement concerné)

Construit dans un matériau durable et local (bois) et terminé par une toiture végétalisée, l'effort fourni est démontré. Raccordé au réseau pour la consommation d'électricité est la solution la plus rationnelle, surtout si l'on reste peu énergivore, grâce à des détecteurs/minuteries.

7.3 Dimension sociale (significativement concerné)

Offrir des transports publics de qualité est un objectif qui n'est plus à prouver. Cela permet à tous (jeunes & seniors), de se déplacer et améliore significativement le cadre de vie et la qualité des espaces publics. Ce type de transport œuvre en faveur de l'égalité des chances.





8 Aspect financier

Au plan des investissements 2021, figure un montant de CHF 300'000.-, pour réaliser des abris de bus.

C'est donc un crédit construction de CHF 65'000.-TTC (soixante-cinq mille) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour la mise en place d'un nouvel abri de bus à la Croix-Blanche, dans le sens montant.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux, sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à env. CHF 859.-- (calculée à 1.3209% au 31.12.2020).

9 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

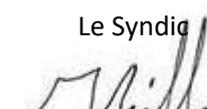
- vu le préavis n°7/2021 de la Municipalité du 22.03.2021 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter le concept de l'abris de bus TL proposé ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 65'000.-TTC (soixante-cinq mille) destiné à la mise en place de l'abri à la Croix-Blanche, demandé au chapitre 4, du présent préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Maurice Mischler



La Secrétaire


Sarah Miéville